

Communiqué de presse

Service de l'action sociale: le Conseil communal donne son éclairage et réitère son soutien au personnel

Le Conseil communal a pris connaissance avec consternation de l'article paru le 14 octobre dans Arcinfo portant sur le Service communal de l'action sociale de La Chaux-de-Fonds (SCAS) et il tient à y apporter les éclairages suivants. Les chiffres articulés ne reposent sur aucun montant avéré ; ils sont même en contradiction avec les premières projections effectuées par le Service communal de l'action sociale.

Le Conseil communal s'interroge sur les finalités d'un article aussi peu étayé, de surcroît en période électorale, alors que celui-ci se devrait d'informer les citoyennes et citoyens, sur la base de faits vérifiés. Il en regrette également le contenu quant au risque de découragement des collaboratrices et collaborateurs du service concerné, ainsi que vis-à-vis de l'incertitude qu'il génère auprès des bénéficiaires.

Par le présent communiqué de presse, le Conseil communal tient à apporter son soutien aux collaboratrices et aux collaborateurs du service concerné, ainsi qu'à la Conseillère communale en charge dudit service, qui ne ménagent pas leurs efforts pour apporter des solutions.

Par ailleurs, le Conseil communal réaffirme que, si le SCAS a connu des moments difficiles, les problèmes sont aujourd'hui identifiés et des solutions sont mises en œuvre, en concertation étroite avec l'autorité cantonale de surveillance, pour qu'il puisse déployer pleinement son action. Dans un souci d'information et de transparence, le Conseil communal présentera un rapport circonstancié au Conseil général dès que les chiffres auront été consolidés.

La Chaux-de-Fonds, le 14 octobre 2020

Contact:

- Théo Bregnard, président du conseil communal (DICI), 032 967 62 00